

# Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz

---

30.09.2020 - 08:15 Uhr

## Des emballages neutres aussi aux Pays-Bas

Berne (ots) -

**De plus en plus de pays reconnaissent l'utilité des emballages neutres. Les Pays-Bas les adoptent le 1er octobre 2020.**

"Pour la santé des Pays-Bas", voilà à quoi travaillent les partis au gouvernement dans cet État. L'an dernier, ils sont tombés d'accord sur un train de mesures préventives visant notamment à dissuader les jeunes de commencer à fumer. Les premières mesures majeures entrent en vigueur en ce moment.

À partir du 1er octobre 2020, les cigarettes seront vendues dans des emballages neutres; la mesure s'appliquera également aux cigares et cigarettes électroniques dès 2022. Le prix des cigarettes a été augmenté en avril 2020 déjà et le prix du paquet devrait atteindre 10 euros dans trois ans. Pour éviter que les consommatrices et consommateurs remplacent ce produit par un autre, tous les produits du tabac seront taxés de la même manière.

À partir de l'an prochain, la publicité pour le tabac sera aussi jugulée: une interdiction de publicité pour les produits du tabac dans tous les points de vente entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Les emballages devront également être stockés hors du champ visuel des clientes et clients.

En outre, de nombreux lieux appartenant à l'environnement usuel des enfants et des jeunes deviennent des zones non-fumeurs. C'est notamment le cas des cours d'école, des places de jeu, des terrains de sport et des zoos. Cette mesure doit permettre aux enfants de grandir dans un environnement sans fumée et renforcer la conception selon laquelle le non-tabagisme est la norme.

Contact:

Thomas Beutler, collaborateur scientifique AT, [thomas.beutler@at-schweiz.ch](mailto:thomas.beutler@at-schweiz.ch),  
Tel. 031 599 10 20

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100058010/100856358> abgerufen werden.